

LES RAISONS DE L'OCCUPATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU JEUDI 11 FEVRIER 2010

Les participants à cette action tiennent à porter à la connaissance de tous les conditions prévues pour la rentrée 2010.

Les moyens d'enseignement prévus (DHG) sont de 1053 h pour 803 élèves. En comparaison des prévisions pour la rentrée 2009 la hausse de ces moyens est de + 0.42 % pour une progression des effectifs d'élèves de + 4.7 %. Par rapport à la réalité de la rentrée 2009, il y a une baisse de 1.9 % des heures d'enseignement pour une augmentation de 3.12 % des effectifs.

2 à 3 suppressions de postes sont à craindre. Le lycée Jacques Callot n'a pas été épargné ces deux dernières années avec 11 postes perdus au total.

La rentrée 2010 devrait être marquée par la mise en place de la réforme du lycée pour les divisions de seconde. Cette réforme imposée par le ministre CHATEL, malgré l'hostilité massive des personnels, prétend encore une fois faire mieux avec moins de moyens.

Aucune pédagogie, même la plus éclairée, n'est capable de mieux faire réussir les élèves et « d'assurer l'égalité des chances » avec moins d'encadrement, moins de cours et/ou des classes plus chargées (35 élèves par division de seconde).

Les conditions de travail vont se détériorer pour TOUTES les disciplines (sous diverses formes : disparition du travail en groupes, baisse des horaires disciplinaires, augmentation du nombre de classes par professeur d'où une disponibilité moindre pour celui-ci en raison de l'alourdissement de la charge de travail...).

Cette réforme prétend améliorer l'orientation des élèves tout en écartant sournoisement les conseillers d'orientation psychologues et en chargeant les enseignants de les remplacer sans en avoir la formation.

Cette réforme prétend vouloir « accompagner » les élèves, mais elle organise à raison de deux heures par classe (et en puisant dans le volant de 10 h 30 si l'on veut travailler en groupes) un dispositif fourre-tout, sans fondement pédagogique précis et totalement coupé des pratiques de la classe.

Cette réforme nie les compétences et les qualifications des enseignants. Les enseignements d'exploration ne devraient pas faire l'objet d'une évaluation ! Certains de ces enseignements pourraient être assurés par des enseignants de disciplines différentes.

Cette réforme renforce l'autonomie des établissements, en confiant à la gestion locale près d'un tiers de l'horaire attribué, ce qui ne peut que contribuer à accroître les inégalités entre établissements voire entre disciplines. La pédagogie s'efface donc devant la gestion des flux.

Cette réforme renforce, afin de surmonter les réticences des communautés éducatives, les pouvoirs du chef d'établissement assisté du conseil pédagogique désigné par ses soins. Le Conseil d'Administration, instance délibérative, va se trouver marginalisé.

Cette réforme va de paire avec la casse de la formation des maîtres. La plus grande improvisation semble régner au plus haut niveau du ministère quant à la façon d'utiliser les professeurs et CPE stagiaires dès la rentrée prochaine. Enfin conscient qu'une entrée à temps plein dans le métier n'est pas raisonnable, le Ministre envisage que les conseillers pédagogiques – tuteurs - qui n'auront reçu aucune formation à cette fonction, assurent jusqu'à six heures de cours en doublette avec le professeur stagiaire pendant les six à huit premières semaines. Le tuteur serait alors lui-même remplacé par un TZR ou un contractuel, avec des modalités qui relèvent du bricolage, nient les réalités propres au fonctionnement des établissements du second degré et conduiront à une profonde désorganisation des services. Après ces 6 à 8 semaines, la suite de l'année relève de la même irresponsabilité : les périodes de départs en stage des nouveaux enseignants (8 semaines sur le reste de l'année) poseront de lourds problèmes de remplacement qui s'ajouteront à ceux déjà rencontrés cette année, aggravés encore par la nécessité de regrouper en même temps, pour ces stages, l'ensemble des stagiaires d'une même discipline et d'un même secteur géographique.

Une réforme de l'enseignement du second degré est nécessaire. Elle doit tenir compte des apports de la recherche. Elle ne peut réussir que si elle s'appuie sur un large consensus. Celui-ci ne peut résulter que d'un débat approfondi avec toutes les parties prenantes.

Pour continuer à faire réussir un maximum d'élèves dans un climat serein, le lycée Jacques Callot doit bénéficier à la rentrée :

- des moyens horaires pour conserver les dédoublements actuels,
- des moyens horaires pour permettre des effectifs ne dépassant pas 30 élèves dans les divisions de seconde,
- des moyens horaires pour offrir davantage d'options aux élèves (les établissements privés ont bien le droit d'ouvrir tous les enseignements),
- de la création de trois postes d'assistants d'éducation supplémentaires pour encadrer de manière satisfaisante les temps de vie en dehors de la classe.